



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Permas 100 EC**PERMAS 100**N : Dangereux pour
l'environnement

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial : Permas 100 EC
Usage : Contre les insectes rampants.
Contre les guêpes.
Identification de la société : EDIALUX-FORMULEX NV
Rijksweg 28
2880 BORNEM BELGIUM
Tel : +32 (0) 3 886 22 11
Fax : +32 (0) 3 886 24 60
E-mail : edialux@edialux.be
www.edialux.com
N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0) 70 245 245

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : R10 : Inflammable.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R57 : Toxique pour les abeilles.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants		: Ce produit est dangereux.				
Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	Classification
Tensiofix IW60	:	Entre 1 et 5 %	-----	-----	-----	Xi; R38-41
perméthrine	:	= 10 %	52645-53-1	258-067-9	613-058-00-2	Xn; R20/22 R43 N; R50-53
1-Méthoxy-2-propanol	:	Entre 70 et 85 %	107-98-2	203-539-1	603-064-00-3	R10
Matière active:	:	perméthrine				

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
Repos.
Mettre la victime en position demi-assise.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
En cas de malaise consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Rincer abondamment à l'eau.
Prendre une douche pendant 15 minutes.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Consulter un médecin si une indisposition se développe.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact:



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Permas 100 EC

PERMAS 100

4 PREMIERS SECOURS (suite)

- enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.
Appeler un médecin.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Ingestion** : Rincer la bouche.
Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée.
Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- A l'intention du médecin** : Traitement symptomatique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Risques spécifiques** : R10 : Inflammable.
- Produits de combustion dangereux** : CO; formation des gaz toxiques et irritants possible.
- Agents d'extinction appropriés** : Mousse.
Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Equipements de protection spéciaux pour pompiers** : Utiliser un vêtement de protection.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Éviter contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les aérosols.
Ne pas fumer et éviter étincelles.
Porter gants en caoutchouc nitrile, type "à manchette", blouson et pantalon en caoutchouc nitrile, bottes de sécurité à mi-genoux, en caoutchouc.
Evacuer et restreindre l'accès.
- Précautions pour l'environnement** : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface.
Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, les caniveaux et rivières.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Placer les récipients fluyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Frotter les surfaces contaminées avec de l'eau.
Les eaux de lavage sont des déchets dangereux.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général** : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation.
- Protection individuelle** : Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau
- Stockage** : Conserver dans un endroit sec et frais.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection respiratoire** : Non requis.
- Protection des mains** : Utilisez des gants en caoutchouc.
- Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux** : Non requis.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Permas 100 EC**PERMAS 100**

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Comme éther.
Densité	: +/- 0,963 kg/l (20 °C)
Solubilité dans l'eau	: Bonne.
Solubilité	: Bien soluble dans plusieurs solvants.
Point d'éclair [°C]	: +/- 32° C (PMCC)

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité	: Stable dans les conditions normales.
Conditions à éviter	: Etincelles. Chaleur. Flamme nue.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Inhalation	: LC50 > 20 La pulvérisation du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures, un vertige, une somnolence et même un évanouissement.
- Cutanée	: DL50 dermal > 4000 mg/kg Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer après une exposition prolongée à une haute dose un engourdissement. Peut provoquer certaines sensations spécifiques (notamment au niveau du visage). Ces sensations commencent la plupart du temps une demi-heure à quelques heures après l'exposition et se composent de picotements, sensations de brûlure ou d'insensibilité (sensation de vide); ils s'amplifient jusqu'à huit heures après l'exposition et persistent environ 24 heures. La sueur, l'eau et le soleil aggravent ces sensations. Elles sont néanmoins de nature limitée et exigent un traitement limité. Un érythème ressemblant à un coup de soleil peut apparaître suite à des expositions répétées au produit. Maux de tête et vertiges sont fréquents.
- Oculaire	: Une détérioration de la cornée est peu probable. Peut provoquer une irritation des yeux (rougeur et douleur).
- Ingestion	: LD50 orale > 2000 mg/kg Après ingestion importante: vertige, vomissement, diarrhée, sensation de faiblesse, hypotension, agitation, fasciculation musculaire et convulsions.
- Autres	: Pas irritant pour la peau et les yeux.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information relative aux effets écologiques	: R57 : Toxique pour les abeilles. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
---	---

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination	: Mettre l'emballage à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques. Conserver le produit dans l'emballage original ou dans un emballage équivalent, étiqueté et mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques.
-----------------------	--



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 4

Date : 26 / 3 / 2009

Remplace la fiche : 25 / 8 / 2008

Permas 100 EC**PERMAS 100**

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Désignation officielle de transport : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
No ONU : 1993
- ADR Classe : Classe 3
- Code de classification ADR/RID : Etiquetage ADR 3
- Groupe d'emballage ADR : Groupe III

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Symbole(s) : N : Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R : R10 : Inflammable.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R57 : Toxique pour les abeilles.
Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S23 : Ne pas respirer les aérosols.
S24 : Eviter le contact avec la peau.
S37 : Porter des gants appropriés.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Phrases additionnelles : Contient de la perméthrine. Peut déclencher une réaction allergique.
C113: interdit aux locales ou rester de jeunes moins de 2 ans.
C36: les aliments et les matières premières non-emballées ne peuvent être mis en contact avec les surfaces traitées sauf si celles-ci ont été nettoyées préalablement.
C37: couvrir les aliments, matières premières et batterie de cuisine pendant le traitement.
C26: ne pas appliquer dans les machines destinées à la fabrication des aliments, condiments, etc.

16 AUTRES DONNÉES

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R10 : Inflammable.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document